



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour El Salvador

Assistance proposée : 9 millions de dollars dont 4,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 4,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Date du programme : Cinq ans

Cycle : Huitième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Jaune

Montant indicatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Domaine d'action du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 1	Santé en matière de sexualité et de procréation	1,9	2,5	4,4
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,6	0,9	1,5
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,6	0,9	1,5
Réalisation 4	Dynamique démographique	0,9	0,2	1,1
	Coordination du programme et assistance	0,5	–	0,5
	Total	4,5	4,5	9,0



I. Analyse de la situation

1. Sur les 6,4 millions d'habitants d'El Salvador, 21,5 % sont âgés de 10 à 19 ans et 18,6 % ont entre 20 et 29 ans, ce qui en fait un pays essentiellement peuplé de jeunes. D'après une estimation de 2014 de l'Office général des statistiques et des recensements, le dividende démographique atteindra son maximum en 2032. Le Gouvernement actuel, entré en fonctions en juin 2014, a lancé en janvier 2015 le plan de développement national pour 2014-2019, dont les trois priorités majeures sont la productivité, l'éducation et la sécurité des citoyens.

2. Depuis 2011, El Salvador est descendu de 10 rangs dans l'indice de développement humain où il occupait la 115^e place sur un total de 189 pays en 2013. Depuis 2005, la population enregistre une diminution annuelle nette de 57 000 habitants, due à l'émigration. Ce phénomène est largement imputable à la violence liée aux gangs, aux inégalités sociales, à la discrimination et à la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles. El Salvador est le 10^e pays le plus exposé aux catastrophes naturelles et le deuxième pays courant le plus haut risque économique d'exposition à deux catastrophes ou davantage. Il se caractérise également par le pourcentage le plus élevé de la population totale qui court un risque relativement haut de mortalité par suite de catastrophes naturelles.

3. En 2014, le Ministère de la santé a indiqué que le taux de mortalité maternelle s'établissait à 47,5 décès pour 100 000 naissances vivantes. Près de la moitié des décès maternels concernent des femmes de 10 à 24 ans; et 16 % d'entre eux seraient des suicides liés à la grossesse, la plupart du temps chez des adolescentes de moins de 19 ans. Depuis 2011, l'accès aux soins prénatals et à une assistance qualifiée à la naissance a respectivement diminué de 14,1 et de 7,0 %.

4. Selon l'enquête nationale sur la santé familiale de 2008, 12 % des femmes de 15 à 49 ans en couple ne bénéficient pas de planification familiale; ce pourcentage est nettement plus élevé chez les femmes rurales, les plus pauvres et les moins éduquées et chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Plus de 60 % des femmes de 20 à 24 ans ont été enceintes pour la première fois avant l'âge de 19 ans et près de la moitié de celles-ci (42 %) avaient entre 12 et 17 ans. Malgré qu'El Salvador mette en œuvre une stratégie de services de santé adaptés aux adolescents et offre une éducation sexuelle complète, 10,7 % des femmes sexuellement actives de 20 à 24 ans ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans et seulement 3 rapports sur 10 étaient protégés. En 2013, le secteur public a indiqué que 1 407 élèves ont abandonné l'école à cause d'une grossesse ou de sévices sexuels. Les rapports sexuels précoces et non protégés et les violences sexuelles figurent parmi les principaux facteurs d'augmentation du nombre de grossesses chez les adolescentes et de prévalence du VIH chez les jeunes. Entre 2012 et 2014, plus de 4 000 séropositifs ont été recensés chez les jeunes de 15 à 24 ans, un nombre égal d'hommes et de femmes étant atteints.

5. El Salvador a fait l'objet de 159 recommandations après son deuxième examen périodique universel, dont 69 qui soulignent le besoin de garantir davantage les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment par une éducation sexuelle complète, l'accès des adolescents aux contraceptifs, la dépénalisation de l'avortement et l'élaboration de politiques sans exclusion à l'intention des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des autochtones et des personnes âgées.

6. Malgré le manque de données fiables, les violences sexistes constituent une préoccupation majeure. D'après certaines estimations, une femme serait victime d'agression sexuelle toutes les trois heures; le taux d'homicides féminins, en croissance constante, figure déjà parmi les plus élevés au monde, avec 8,4 morts violentes par tranche de 100 000 personnes. Selon le Bureau de l'Ombudsman, entre 2005 et 2014, seuls 5 % des féminicides ont été traités par la justice, ce qui prouve à quel point l'accès à la justice reste difficile.

7. Le recensement de la population et des logements est prévu pour 2017. Néanmoins, en l'absence d'un système national unifié de statistiques et de ressources supplémentaires pour améliorer les capacités techniques des organismes statistiques, la collecte, l'analyse, la diffusion et la coordination des données continuent à poser problème.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. L'évaluation finale du programme de pays précédent a relevé les résultats suivants : a) élaboration d'une politique visant à promouvoir la santé en matière de sexualité et de procréation approuvée par le Ministère de la santé; b) amélioration de l'accès aux méthodes contraceptives modernes dans les services publics; c) application de la stratégie de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation dans toutes les maternités du pays; d) incorporation d'une éducation sexuelle complète dans les programmes scolaires de l'enseignement public; e) réalisation d'un programme intégré à l'intention des victimes de violences sexuelles; f) renforcement de la capacité du personnel sanitaire à mettre en œuvre le dispositif minimum d'urgence en matière de santé de la procréation en situation de crise; g) intégration de la santé en matière de sexualité et de procréation aux outils et aux services de formation relatifs aux migrations; h) amélioration des opérations de planification et de budgétisation à l'aide de projections démographiques actualisées à l'échelle nationale et infranationale et concernant les ressortissants d'El Salvador à l'étranger; et i) mise en place d'un système en ligne d'état civil et de statistique aux fins de l'enregistrement des inscriptions familiales dans 262 installations.

9. Les enseignements tirés du programme précédent ont fait ressortir : a) qu'un soutien politique de haut niveau est indispensable pour réaliser les initiatives stratégiques élaborées conjointement par le Gouvernement et le FNUAP; b) qu'il importe de renforcer les organes directeurs pour parvenir à une coordination interinstitutionnelle et intersectorielle, de manière à répondre de manière globale aux priorités nationales; c) qu'il est essentiel d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour accroître la portée de l'action du FNUAP conformément aux priorités nationales; et d) qu'il faut faire participer activement les responsables et le personnel technique du pays à la mise en œuvre du programme pour en garantir la durabilité.

III. Programme proposé

10. Le FNUAP a conçu le présent programme sur la base de l'approche « Unis dans l'action » et l'a élaboré en consultation avec le Gouvernement et d'autres

partenaires stratégiques. Le programme est fondé sur les résultats précédents et sur les enseignements tirés, conformément aux priorités nationales, énoncées dans le plan national de développement pour 2014-2019, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2016-2020 et le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017. Le programme sera aligné sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015.

A. Réalisation 1 : santé en matière de sexualité et de procréation

11. *Produit 1 : augmentation de l'aptitude du Ministère de la santé à incorporer des approches relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans la prestation de services relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment en cas de crise humanitaire.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP : a) encouragera le dialogue politique pour assurer la prise en compte des droits fondamentaux et de l'égalité des sexes dans les normes nationales relatives à la santé et en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis sur les groupes les plus marginalisés, notamment les autochtones, les personnes handicapées et les personnes d'orientations sexuelles différentes; b) facilitera un débat intersectoriel pour garantir l'octroi de crédits budgétaires suffisants pour l'achat de moyens de contraception modernes, notamment la contraception d'urgence; c) étendra la mise en œuvre de la stratégie de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation aux soins obstétricaux d'urgence, notamment dans le cas de complications liées aux avortements dangereux; d) promouvra, sur la base de faits concrets, la mise en œuvre de stratégies nationales de planification familiale, notamment une stratégie de communication visant la modification des comportements et une programmation intégrée pour la promotion du préservatif, axées sur les adolescents et les jeunes, ainsi que sur la prévention du VIH et des grossesses précoces; et e) soutiendra, notamment par une aide technique, le système national de protection civile et le Ministère de la santé afin d'intégrer le dispositif minimum d'urgence en matière de santé de la procréation aux plans nationaux de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence.

B. Réalisation 2 : adolescents et jeunes

12. *Produit 1 : renforcement de la capacité des jeunes à promouvoir l'élaboration et l'application de lois, de politiques et de règlements concernant la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits dans ce domaine, notamment une éducation sexuelle complète et la prestation de soins en cas de crise humanitaire, l'accent étant mis sur la protection des très jeunes adolescentes âgées de 10 à 14 ans.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP : a) encouragera la participation active des adolescents et des jeunes à des forums intersectoriels ainsi que la mise en œuvre de programmes relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation; b) jouera un rôle informatif concernant la santé et les droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation et intégrera une éducation sexuelle complète dans le système d'enseignement national; c) contrôlera les normes de qualité de l'éducation sexuelle et des services de santé adaptés aux besoins en matière de sexualité et de procréation, notamment en situation de crise humanitaire; d) favorisera la participation de réseaux de jeunes à des audits sociaux sur la

prestation de soins de santé intégrés et de qualité relatifs à la sexualité et à la procréation; et e) créer des mécanismes de prévention des suicides liés à la grossesse fondés sur une approche psychologique et respectueux des droits fondamentaux.

C. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

13. *Produit 1 : renforcement de la capacité des organismes publics nationaux et des organisations de la société civile à intégrer la prévention des violences sexistes et les soins aux victimes ainsi que les droits en matière de sexualité et de procréation dans les politiques et programmes nationaux, en mettant l'accent sur les très jeunes adolescentes, les jeunes femmes et les femmes.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP : a) militera en faveur de l'inscription au budget de l'état de crédits spécifiquement destinés à lutter contre les violences sexuelles; b) préconisera la création d'un système spécialisé chargé de dispenser des soins et de veiller à ce que les adolescentes victimes de sévices sexuels obtiennent réparation, en mettant l'accent sur les très jeunes adolescentes; c) encouragera la sensibilisation fondée sur des faits concrets et le dialogue politique avec un grand nombre d'acteurs nationaux, notamment la société civile, pour harmoniser les normes existantes relatives aux droits en matière de sexualité et de procréation et aux violences sexuelles et sexistes; d) facilitera l'harmonisation entre les institutions nationales afin d'appliquer les politiques, les protocoles et les programmes publics visant à garantir les droits en matière de sexualité et de procréation, en mettant l'accent sur les jeunes et les adolescents; e) facilitera les relations entre les institutions nationales et les organisations de la société civile pour suivre et promouvoir l'application à l'échelle nationale de recommandations internationales relatives aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur les droits en matière de sexualité et de procréation; et f) encouragera la création d'un réseau social pour sensibiliser les hommes et les garçons à la lutte pour l'égalité des sexes (notamment en matière de nouvelles masculinités et de violences sexistes), ainsi qu'à la santé en matière de sexualité et de procréation et aux droits connexes.

D. Réalisation 4 : dynamique démographique

14. *Produit 1 : renforcement de la capacité des organismes publics à produire, utiliser et diffuser en temps utile des données sociodémographiques désagrégées d'excellente qualité pour une prise de décisions fondée sur des données factuelles.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP : a) incitera à mettre les recensements de la population et des logements au nombre des priorités du programme national; b) favorisera la gestion du savoir en menant des travaux de recherche sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, la santé en matière de sexualité et de procréation, les migrations chez les jeunes et la violence liée aux gangs; c) promouvra un accès facile et public aux informations et aux bases de données sociodémographiques disponibles sur internet; d) facilitera le dialogue politique entre les institutions nationales aux fins de l'intégration d'informations sociodémographiques harmonisées relatives aux migrations dans les enquêtes et les registres administratifs nationaux et infranationaux existants; e) réalisera des activités promotionnelles et apportera une aide technique pour harmoniser les dispositifs de collecte de données

sur les migrations, qui seront ensuite partagées avec les pays du triangle du Nord (El Salvador, le Honduras, le Guatemala) et le Mexique; f) plaidera pour l'amélioration des capacités des institutions gouvernementales à utiliser des dispositifs existants relatifs aux données sociodémographiques en situation de crise; g) promouvra la mise en œuvre d'un système d'information et de suivi en matière de violences sexistes.

15. *Produit 2 : renforcement des capacités des organismes publics et des organisations de la société civile à analyser et utiliser les données sociodémographiques pour intégrer la dynamique démographique aux politiques et programmes publics relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation et à l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes, notamment en situation de crise humanitaire.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP : a) facilitera la coordination entre les institutions afin de créer un système statistique national; b) promouvra la réalisation d'études spécialisées fondées sur des données tirées des enquêtes et des archives nationales; c) encouragera la réalisation d'une analyse sur la situation démographique du pays afin de disposer de données pour l'élaboration de politiques publiques; et d) sensibilisera les responsables politiques à l'utilisation de données sur la dynamique démographique aux fins de l'élaboration de politiques publiques axées sur les droits relatifs aux jeunes, aux migrants et à leurs familles

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

16. Le FNUAP, le Ministère des affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire du Vice-Ministère pour la coopération et le développement, et le Secrétariat pour la planification technique de la présidence contrôleront, articuleront et coordonneront conjointement la mise en œuvre du programme en appliquant une gestion axée sur les résultats, l'approche « Unis dans l'action » et le PNUAD pour 2016-2020, pour prévoir, gérer, suivre et évaluer les performances du programme et des partenariats.

17. La modalité privilégiée sera l'exécution nationale, les partenaires étant choisis en fonction de leur aptitude à exécuter les programmes. Dans la mesure du possible, le FNUAP s'appuiera sur les systèmes de suivi nationaux et élaborera des programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP et le Gouvernement pourront reprogrammer les activités, en cas de crise humanitaire.

18. Le bureau de pays comprend du personnel rémunéré sur le budget institutionnel du FNUAP, dont les fonctions concernent la gestion et à l'efficacité de l'aide au développement. Le FNUAP affectera des crédits du programme pour que le personnel puisse dispenser comme il convient des conseils techniques et relatifs aux programmes.

19. Le bureau de pays cherchera à obtenir un soutien technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, auprès du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du siège du FNUAP. Au besoin, le programme fera également appel à des experts nationaux, régionaux et internationaux.

20. Le FUNAP mettra au point un plan de partenariat et une stratégie de mobilisation des ressources pour encourager les organismes publics, la société civile, les donateurs bilatéraux et le secteur privé à renforcer les alliances et à mobiliser des ressources.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour El Salvador (2016-2020)

Priorité nationale : Mise en place du régime national complet de soins de santé par une démarche axée sur les droits fondamentaux

Réalisation du PNUAD : L'ensemble de la population bénéficie d'un accès équitable à des biens et services essentiels de qualité.

Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<p>Réalisation 1 : santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p>Les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence : 47,5; Niveau cible : 35</i> Taux de prévalence des méthodes contraceptives (modernes) <i>Niveau de référence : 72; Niveau cible : 76</i> Crédits budgétaires affectés aux achats destinés à répondre à l'ensemble des besoins en contraceptifs <i>Niveau de référence : 1,5 million de dollars des États-Unis; Niveau cible : 5 millions de dollars</i> 	<p><i>Produit 1</i> : Augmentation de l'aptitude du Ministère de la santé à incorporer des approches relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans la prestation de services relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment en cas de crise humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'instructions et de normes élaborées avec le soutien technique du FNUAP et adoptées par le Ministère de la santé qui associent une approche relative aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes à la prestation de services de santé en matière de sexualité et de procréation <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 4</i> Aptitude nationale à mettre en place le dispositif minimum d'urgence pour la santé de la procréation dès le début d'une crise <i>Niveau de référence : inexistante; Niveau cible : existe</i> Stratégie nationale de modification des comportements sociaux, stratégies de communications à l'intention des adolescents et des jeunes, notamment ceux issus des populations clefs <i>Niveau de référence : absence de stratégies; Niveau cible : existence de stratégies</i> Nombre d'organismes nationaux appuyés par le FNUAP qui appliquent la stratégie de programmation intégrée pour la promotion du préservatif <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> 	<p>Ministère de la santé; Ministère de l'intérieur; Institut pour l'émancipation des femmes; Institut national de la jeunesse</p>	<p>4,4 millions (dont 1,9 million provenant des ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Mise en place d'un régime national complet de soins de santé fondé sur une démarche axée sur les droits de la personne

Réalisation du PNUAD : L'ensemble de la population bénéficie d'un accès équitable à des biens et services essentiels de qualité.

<i>Réalisations du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits</i>	<i>Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
<p>Réalisation 2 : adolescents et jeunes</p> <p>Dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs de politiques publiques qui permettent aux adolescents d'accéder à des services de santé en matière de sexualité et de procréation <p><i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité chez les adolescents <p><i>Niveau de référence : 89 %; Niveau cible : 87 %</i></p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement de la capacité des jeunes à promouvoir l'élaboration et l'application de lois, de politiques et de règlements complets concernant la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits dans ce domaine, notamment une éducation sexuelle complète et la prestation de soins en cas de crise humanitaire, l'accent étant mis sur la protection des très jeunes adolescentes âgées de 10 à 14 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bureaux infranationaux du Ministère de l'éducation qui garantissent une éducation sexuelle complète dans les écoles avec le soutien du FNUAP <p><i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 7</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations de jeunes soutenues par le FNUAP qui agissent avec les responsables nationaux et internationaux pour encourager les investissements dans les programmes de jeunes et d'adolescents <p><i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i></p>	<p>Ministère de l'éducation; Ministère de la santé; Bureau de l'Ombudsman; institutions nationales concernant les droits des femmes et des enfants; Institut national pour l'émancipation de la femme; organisations non gouvernementales (ONG)</p>	<p>1,5 million (dont 0,6 million provenant des ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Renforcement de la prestation de services intégrés de protection et de soutien (complets et adaptés) destinés aux victimes et aux témoins d'actes de violence, en particulier les enfants, les adolescents et les femmes

Réalisation du PNUAD : El Salvador dispose d'un consensus essentiel, qui garantit à ses citoyens le plein exercice de leurs droits; la population vit dans un environnement sûr, régi par des rapports de pouvoir équitables et sans laissés-pour-compte, et bénéficie d'un accès à la justice.

<i>Réalisations du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits</i>	<i>Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
<p>Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>La promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques ou plans nationaux qui prennent en compte les droits en matière de sexualité et de procréation <p><i>Niveau de référence : 1;</i> <i>Niveau cible : 2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux organismes nationaux ont adopté des mesures fondées sur des recommandations acceptées relatives aux droits en matière de procréation, issues de l'examen périodique universel de rapports portant sur des périodes antérieures. <p><i>Niveau de référence : 0;</i> <i>Niveau cible : 2</i></p>	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement de la capacité des organismes publics nationaux et des organisations de la société civile à intégrer la prévention des violences sexistes et les soins aux victimes ainsi que les droits en matière de sexualité et de procréation dans les politiques et programmes nationaux, en mettant l'accent sur les très jeunes adolescentes, les jeunes femmes et les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes publics soutenus par le FNUAP qui ont appliqué les recommandations de l'examen périodique universel relatives aux droits des femmes, des filles et des adolescentes en matière de sexualité et de procréation <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 2</i> • Nombre d'organisations de la société civile soutenues par le FNUAP qui ont mis en place un dispositif social de suivi relatif aux droits en matière de sexualité et de procréation <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 4</i> • Nombre d'organismes publics soutenus par le FNUAP qui opèrent un système spécialisé chargé de veiller au bien-être des adolescentes victimes de violences sexuelles et de leur dispenser des soins <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i> 	<p>Ministère de l'éducation; Ministère de la santé; Bureau de l'Ombudsman; Institut national pour l'émancipation de la femme; ONG; secteur de la justice</p>	<p>1,5 million (dont 0,6 million provenant des ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources)</p>

Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations qui ont soutenu l'institutionnalisation des programmes visant à sensibiliser les hommes et les garçons à l'égalité des sexes, à la santé en matière de sexualité et de procréation et aux droits en matière de procréation, en partenariat avec le FNUAP <p>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</p>		

Priorité nationale : Continuer à édifier un gouvernement capable de prévoir et de gérer le développement, et une administration publique professionnelle pour garantir l'accès à des biens et services de qualité

Réalisation du PNUAD : L'ensemble de la population jouit d'une couverture universelle et équitable et d'un accès équitable à des biens et services de qualité; la population est résiliente face aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement, et aux effets nuisibles des changements climatiques.

Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<p>Réalisation 4 : dynamique des populations</p> <p>Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes.</p>	<p><i>Produit 1:</i> Renforcement des capacités des organismes publics à produire, utiliser et diffuser en temps utile des données sociodémographiques et relatives à la santé en matière de procréation désagrégées d'excellente qualité pour une prise de décisions fondée sur des données factuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes et registres administratifs établis avec l'aide du FNUAP qui intègrent les variables nationales majeures relatives à la dynamique démographique (santé en matière de sexualité et de procréation, migrations) <p>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organismes nationaux appuyés par le FNUAP qui produisent des données sociodémographiques et relatives à la santé en matière de procréation fondées sur une méthodologie harmonisée, permettant de regrouper les données et de les comparer <p>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de bases de données sociodémographiques désagrégées nouvelles ou actualisées accessibles au 	<p>Département des statistiques et des recensements; Secrétariat pour la planification technique de la présidence; Ministère des affaires étrangères; Ministère de la santé; système national de protection civile; Bureau de l'Ombudsman; Conseil national pour les migrants; Institut national pour l'émancipation de la</p>	<p>0,8 million (dont 0,7 million provenant des ressources ordinaires et 0,1 million d'autres ressources)</p>

Réalizations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Réalisation, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un recensement de qualité est traité, analysé et diffusé selon les recommandations arrêtées sur le plan international. <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> • Des politiques, stratégies et programmes nouveaux tiennent compte de la dynamique démographique en intégrant les tendances et les projections démographiques dans la définition des objectifs de développement. <i>Point de référence : 2; Niveau cible : 3</i> • Des crédits budgétaires ont été affectés à la réalisation de recensements de la population et des logements. <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> 	<p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités des organismes publics et des organisations de la société civile à analyser et utiliser des données sociodémographiques pour intégrer la dynamique démographique dans les politiques publiques et les programmes relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation et à l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes, notamment en situation de crise humanitaire</p>	<p>public permettant de suivre les inégalités socioéconomiques et démographiques <i>Niveau de référence : 7; Niveau cible : 10</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'études ou de rapports réalisés avec le soutien du FNUAP prenant en compte la dynamique démographique et permettant de dégager les tendances relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation, à l'égalité des sexes et à la jeunesse <i>Niveau de référence : 8; Niveau cible : 16</i> • El Salvador a effectué une analyse de la situation démographique avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> • Nombre de politiques publiques élaborées avec le soutien du FNUAP pour préserver les droits des migrants et de leur famille <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> 	<p>femme; Institut national de la jeunesse; organismes des Nations Unies</p>	<p>0,3 million (dont 0,2 million provenant des ressources ordinaires et 0,1 million d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,5 million de dollars des États-Unis provenant des ressources ordinaires</p>